

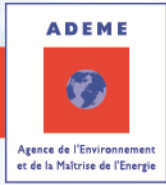


PROJETS
& TERRITOIRES

Nicolas THIBAUT
n.thibault@projetsseterritoires.fr

Journée TER du 3 juillet 2020

Présentation de Cit'ergie



- 1. La démarche Cit'ergie**
- 2. Zoom sur les éco-événements**



Cit'ergie – Déclinaison d'un programme européen

Label d'excellence distinguant la performance des meilleures politiques et actions énergie-climat

- Une démarche nationale inspirée du dispositif européen European Energy Award 
- Outil de management efficace des politiques énergie climat
- Système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue
- **Cible : Communes et intercommunalités**



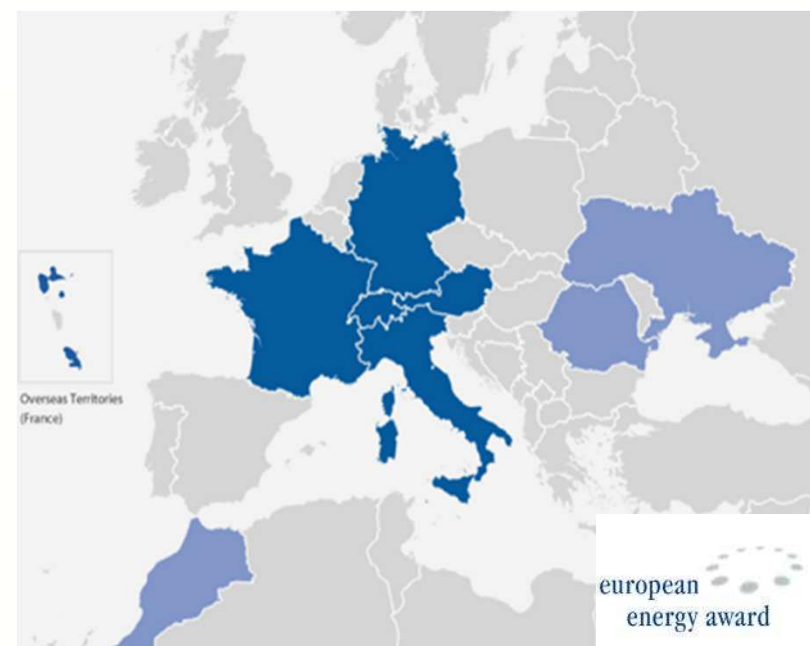
Déploiement du label European Energy Award

Au niveau européen

- 1 456 collectivités participantes, 897 labellisées EEA
- 47,7 millions d'habitants

Pays	Collectivités participantes	Population
Suisse	637	5,8 M
Allemagne	329	23,8 M
Autriche	233	2,2 M
France	150	17,5 M
Luxembourg	104	0,6 M
Italie	16	0,5 M
Liechtenstein	11	0,04 M
Monaco	1	0,04 M
Pays « pilotes »*	9	2,5 M

* Roumanie, Ukraine, Maroc



Déploiement national (janvier 2019)



Les objectifs de Cit'ergie



Organiser la gouvernance de la politique climat-air-énergie de la collectivité

Se doter d'un cadre stratégique avec des objectifs précis

Se doter d'un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés

Suivre et piloter l'avancement du programme d'actions



Une approche globale et transversale

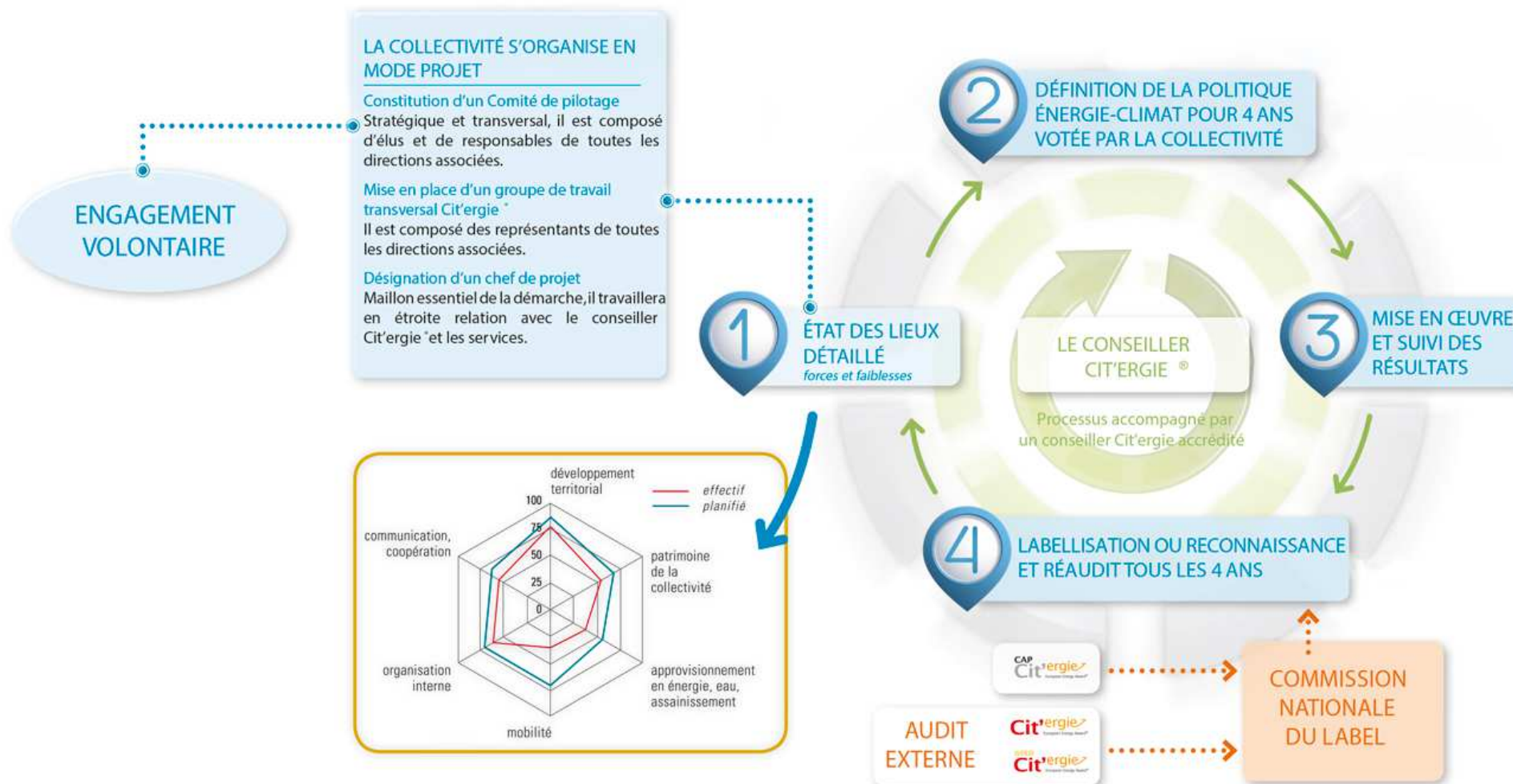
Une approche globale sur l'ensemble de la sphère d'influence des collectivités basée sur un catalogue de 60 actions dans 6 domaines

Domaine 1	Planification du développement territorial
Domaine 2	Patrimoine de la collectivité
Domaine 3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets
Domaine 4	Mobilité
Domaine 5	Organisation interne
Domaine 6	Communication, coopération

Une organisation interne transversale en mode projet pour conduire plus vite et plus loin la performance des politiques énergie-climat



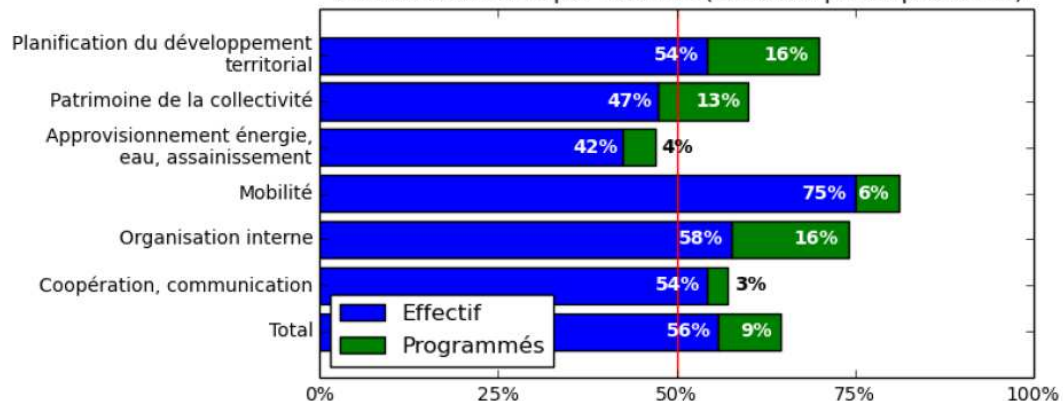
Méthodologie en 4 étapes



Zoom sur la phase d'état des lieux

L'état des lieux détaillé
= évaluation de la politique
énergie-climat de la collectivité

Taux de réalisation par domaine (en % des points potentiels)



1.3 Evaluation des actions

Mesures		Maximum	Potentiel	Effectif	Effectif (%)	Programmés	Programmés (%)
1	Planification du développement territorial	84	66	35,8	54,2%	10,3	15,6%
1.1	Définition de la politique climat-air-énergie	32	30	18,6	62,0%	3,2	10,7%
1.2	Planification territoriale en faveur du climat, de l'air et de l'énergie	20	15	8,8	58,3%	2	13,3%
1.3	Planification urbaine	20	15	6,5	43,3%	4,5	30,0%
1.4	Autorisations d'urbanisme et politique de l'habitat	12	8	1,9	31,7%	0,8	10,0%
2	Patrimoine de la collectivité	76	76	36	47,4%	9,6	12,6%
2.1	Energie et Gestion de l'Eau	28	28	17,2	66,2%	2,4	9,2%
2.2	Valeurs-cibles énergétiques, efficacité et impact climatique	40	40	14,4	36,0%	6	15,0%
2.3	Mesures spéciales	10	10	4,4	44,0%	1,2	12,0%
3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement	104	69	29,3	42,5%	3,1	4,5%
3.1	Stratégie en matière de distribution d'énergie	10	8	2,8	35,0%	0,8	10,0%
3.2	Offre, tarifications et services aux usagers	18	4	0	0,0%	0	0,0%
3.3	Production énergétique locale	34	34	16,8	49,4%	0	0,0%
3.4	Efficacité énergétique - Adduction d'eau potable	8	8	4,2	52,5%	0,9	11,3%
3.5	Efficacité énergétique - assainissement	18	9	3,6	40,0%	0	0,0%
3.6	Energie résultant de la valorisation des déchets	16	8	1,9	31,7%	1,4	23,3%
4	Mobilité	96	89	66,8	75,1%	5,4	6,1%
4.1	Gestion de la mobilité	8	8	4	50,0%	1,2	15,0%
4.2	Transport individuel motorisé et stationnement	28	28	18,7	66,8%	2,3	8,2%
4.3	Mobilité active	26	26	22,1	85,0%	1,1	4,2%
4.4	Transports publics	20	13	11,1	85,4%	0	0,0%
4.5	Marketing de la mobilité	14	14	10,9	77,9%	0,8	5,7%
5	Organisation interne	44	44	25,4	57,7%	7,2	16,4%
5.1	Structures internes	12	12	8,8	73,3%	0,4	3,3%
5.2	Processus internes	24	24	13	54,2%	6	25,0%
5.3	Finances	8	8	3,6	45,0%	0,8	10,0%
6	Coopération, communication	96	87	47,2	54,3%	2,5	2,9%
6.1	Stratégie de coopération et de communication	8	8	4,4	55,0%	0,4	5,0%
6.2	Pouvoirs publics	16	16	12,1	75,6%	0,3	1,9%
6.3	Activités économiques et entreprises	24	15	7,6	50,7%	0,2	1,3%
6.4	Grand public et relais d'opinion	24	24	11,4	47,5%	1,6	6,7%
6.5	Soutien aux initiatives privées	24	24	11,7	48,8%	0	0,0%
Total		500	431	240,5	55,8%	38,1	8,8%



Trois niveaux de performance pour progresser

- Evaluation à partir d'un catalogue unique au niveau européen et un référentiel national d'aide à l'évaluation
- Un label attribué sur la base des compétences et de la sphère d'influence de la collectivité



Le label CAP Cit'ergie est décerné aux collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.



Le Label Cit'ergie est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel.



Le label Cit'ergie GOLD vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.

Le label est attribué pour 4 ans.
Au-delà, la collectivité est réauditée
pour
suivre les progrès réalisés et lui
permettre de conserver sa distinction.





Pour engager votre collectivité dans Cit'ergie



→ Contactez votre ADEME Régionale

- **Un prédiagnostic** avec un conseiller Cit'ergie et l'ADEME vous permettra de bien valider l'intérêt dans la démarche
- **Lancement d'une consultation** pour recruter un conseiller



- 1. La démarche Cit'ergie**
- 2. Zoom sur les éco-événements dans Cit'ergie**



Pourquoi une collectivité doit agir ?

1) En interne la nécessité de la crédibilité

« Aux vœux du personnel l'écologie et l'environnement sont à l'honneur mais le développement durable peut toujours attendre : gobelets et vaisselle... 100% plastique jetable! Qu'en pense l'élue au personnel? »



Source : [message et photos associées repérés sur Twitter](#)





La prise en compte interne dans le référentiel Cit'ergie



Notation dans la mesure 6.1.3. : Développer un plan de communication

Décliner l'identité climat air énergie de la collectivité dans les différents supports de communication

« Cohérence dans le travail quotidien et les décisions prises (pas de salon de l'automobile, pas de vaisselle à usage unique lors des manifestations de la collectivité, etc.) »



Comment agir pour développer la prise en compte en interne?



Formalisation de la prise en compte énergie – environnement – mobilité - déchets par les organisateurs internes de manifestation (pas de plastique, alimentation bio et/ou locale, tris sélectif, proximité TC, promotion et information sur l'écomobilité, ...) (*Note Protocole Ville de Lorient*)



Identification et formation des organisateurs internes de manifestation (*Nantes Métropole*)



Pourquoi une collectivité doit agir ?

2) En externe et interne, un réel impact environnement – énergie – climat (mobilité, déchets, alimentation, énergie, ...) et la possibilité de sensibiliser les participants



1) La prise en compte externe, un impact énergie – climat significatif et un enjeu de sensibilisation

Notation dans la mesure 6.5.2, Inciter les citoyens et les relais d'opinion à une consommation responsable

Montrer l'exemple lors des évènements

- Des “ponts” entre les différents postes de consommation sont mis en place : lors des manifestations pour une alimentation biologique et locale la collectivité promeut (ou invite les organisateurs à promouvoir) aussi les initiatives sur les économies d'énergie, etc. afin de favoriser une approche globale de la consommation responsable
- la tenue des évènements des relais d'opinions est réalisée de manière éco-responsable (élaboration d'un guide par la collectivité, autorisation ou caution liées aux éco-gestes, relevé des consommations d'énergie et d'eau avant et après l'utilisation des locaux par les associations...)



La prise en compte externe, un impact énergie – climat significatif et un enjeu de sensibilisation

Exemple d'actions pour développer la prise en compte :

- ➔ **Montrer l'exemple lors des événements organisés par la collectivité**
- ➔ **Création (ou idéalement co-construction) d'un guide/charte sur l'organisation d'un éco-événement** (*Charte Éco-manifestation Ville de La Rochelle*)
- ➔ **Mettre en place un dispositif territorial d'accompagnement des éco-événements** (*Nantes Métropole : 1001 événements s'engagent*)
- ➔ **Mise en place d'un service de location de gobelets** (*Ville de La Rochelle, ...*)
- ➔ **Eco-conditionnalité (ou bonus) pour le soutien financier ou logistique de la collectivité** (*bonus ville d'Orvault=150€*)
- ➔ **Identification des organisateurs de manifestation et formation des équipes** (*Nantes Métropole : Offre de formation pour les événements*)